



Tourriers, le 20 mai 2020

Le Président

aux

**Maires de la Communauté de communes
Cœur de Charente**

*Affaire suivie par Julie GOULARD
Courriel : economie@coeurdecharente.fr
Ligne directe : 05 45 20 09 65*

Objet : Création d'un système d'aide d'urgence COVID-19

Mesdames et Messieurs les Maires, chers collègues,

Je tenais à vous remercier d'avoir émis un accord de principe au co-financement communal de l'aide d'urgence COVID-19. La réaffectation d'une partie des recettes du FPIC permettra en effet de constituer un fonds conséquent au bénéfice des entreprises de notre territoire.

Le financement conjoint du fonds par la Communauté de communes et ses communes membres est un symbole fort de solidarité : les acteurs du territoire se mobilisent pour les entreprises.

Juridiquement, cette décision sera entérinée lors du prochain conseil communautaire, courant juin.

Je vous informe que l'aide est désormais active sur l'ensemble de Cœur de Charente et vous invite à diffuser l'information auprès des entreprises de votre commune. Vous trouverez ci-joint le règlement de l'aide, qui viendra notamment soutenir les entreprises n'ayant pas pu bénéficier du fonds de solidarité de l'Etat.

Les demandes devront être faites sur le site internet de la Communauté de communes. Un lien direct vers la plateforme vous sera envoyé la semaine prochaine par mail.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, en l'assurance de mes sentiments amicaux.



**Monsieur Jean-Pierre de FALLOIS
Président
Communauté de Communes Cœur de Charente**